Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 9

Artikel: Oh !... oh !...
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210246

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMINT POSTE VOLLIAI RINDRÊ SON DERRAI CONTO

(Patois du district de Grandson.)

Vo né sétè pas coui étai chtu Poste ? Na. Eh bin c'étai on bon vîlhio grandsèny què vivèssai oncouèra vè 1830 et qu'a étâ bin dai z'annaïè postillon po portâ lè lettrè et lè papai pè la vèla. N'iavai min dè tsèmin dè fé, adon ; on n'iai sondzîvè pas pirè. Lè pouchtè n'ètant pas organizâyè commint ora. Ma fai quet, lo pouro Poste s'a euzâ à la péna, et lo paï a dû ll'en savai bon grâ. C'est dissè què l'a gâgnî son sobriquet.

Poste étai assèbin 'na frezetta farceu, et l'ètai adî prêt à dèré 'na bambioûla po fairè à rirè. L'ètai dza vîlhio quand l'est tchai malâdo â dè bon, iô nè s'a pas relèvâ dâo lhî. Adon, lou mènichtrè est z' allâ lo trovà et liai fâ :

— Bon dzoi, postillon, cin nè va pas ?

— Na, monsieu lo mènichtrè ; crèyo què c'est la derrairé que son-nè por mè. Dû quand nè sèfro pas tant, vîgno diâbliamint faiblio.

— Vai, vai, compringno. Mais, vo sétè què n'in tu on conto à rindrè dèvan dè quittâ chtu mondo. Cin sèrai assébin lo momin por vo.

— Ma fai, monsieu lo mènichtrè, n'ai djamé ètâ on bon carculateu. Sè vo voliai, no faut fairè on totu-botu, et poui on partètrè quand vo vouèdrai.

Ma fai, quand lo mènichtrè a ohiu chta zicè, l'a fotu lo can tsî son vèzin, iô l'a contâyè in rièssin qu'on fou. Et c'est dissè què l'ai appraissa.

S. G.

Le bon moyen. — Un créancier se plaignait de ne jamais recevoir de réponse aux lettres qu'il adressait à un débiteur à qui il avait prêté 10.000 francs. Il n'avait même pu en obtenir une reconnaissance de sa dette.

Mais c'est bien simple, lui répondit-on ; écrivez-lui donc ceci, tout simplement :

« Mon cher. — Veuillez avoir l'obligeance de » me renvoyer les 20.000 francs que je vous ai » prêtés. »

— Mais il ne m'en doit que 10.000.

— Justement ! Il vous répondra : Vous faites erreur, je ne vous dois que 10.000 francs ». Et voilà une reconnaissance.

JURÉ

— Ça fait combien, Marie ?

— Nonante, monsieur Badaud.

M. Badaud paya et quitta la salle enfumée du Cercle des Amis.

Mais, qu'avait-il donc, le placide M. Badaud ? D'un pas alerte, il allait, faisant tournoyer sa canne, le front haut, le regard vif, quelque chose de rayonnant répandu sur toute sa physionomie. L'estimable rentier semblait rajeuni de dix ans. Un sourire discret et tant soit peu narquois illuminait sa face et sa moustache se relevait, conquérante.

Eh ! Eh ! Est-ce que ?....

Mais non, braves gens, mais non. Il y avait tout simplement que, enfin, il venait d'être revêtu d'une fonction publique, officielle. Oh ! ce n'était pas ce qu'il avait ambitionné, mais, n'est-ce pas, faute de grives...

En un mot, M. Badaud venait d'être désigné comme « juré » près le tribunal de Collignon.

Juré ! C'est quelque chose. Cela prouve l'estime que vos concitoyens ont pour vous ; juré, mais, ne l'est pas quiconque ; bref, c'est un titre.

C'est Mme Badaud qui allait être surprise et... vexée. Le sourire du nouveau juré se fit plus malicieux encore à cette pensée.

Disons tout de suite que notre héros se trompait. Ce fut par un haussement d'épaules que son épouse apprit la grande nouvelle. Elle accentua son dédain par cette phrase :

— La belle affaire ! Il n'y a jamais de crime à Collignon !

Et la remarque était, ma foi, justifiée. Le bourg était paisible, remarquablement, et les seuls délits qu'eussent à juger ses magistrats n'étaient que vulgaires maraudes, injures ou menaces.

— Et c'est heureux, ajouta la brave dame, si tous les jurés te ressemblent !

Or, deux mois plus tard, un vrai crime fut commis, atroce, mystérieux.

M. Badaud exulta. Madame ragea et, dès la nouvelle connue, se mit à harceler son mari de questions, de remarques, d'insinuations ; le tout ayant pour thème ce triste fantôme : l'erreur judiciaire.

Dame ! c'est si facile de se tromper. Et quelle responsabilité ! Un « oui », un simple « oui », et l'on envoie un homme, un fils, un époux, un père, peut-être, en prison. On laisse sa femme et ses enfants sans soutien, en butte à toutes les embûches, à toutes les misères !

Et Mme Badaud allait jusqu'à citer Victor Hugo !

M. Badaud resta calme. Les erreurs judiciaires sont si rares ; et puis, il n'est pas seul juré ; et puis, il y a les juges, les avocats ; et puis, après tout, il n'est pas plus bête qu'un autre, que Dupont le notaire ou Durand l'épicier, par exemple. Ah ! mais !...

N'empêche que l'idée était là, semée en bon terrain ; elle germait. Les discours, de plus en plus acerbes, de Mme Badaud, les exemples qu'elle donnait, exemples tirés du roman beaucoup plus que de la *Gazette des tribunaux*, faisaient leur œuvre et sapaient lentement la belle confiance de M. Badaud, homme de conscience et timoré, s'il en fut. Une nuit, il rêva de Lesurques, une autre du capitaine Dreyfus ; il douta. Sa sereine jovialité s'envola ; il fut inquiet et, enfin, il dut s'avouer qu'il redoutait les assises, qu'il appréhendait le jour où il devrait formuler son verdict. M. Badaud eut peur.

Cependant, la date du jugement approchait. Mme Badaud, changeant de tactique, se mit à plaindre son pauvre Evariste, si bon, et sur qui allait peser une telle responsabilité. S'il allait se tromper, pourtant ! S'il était complice d'une erreur judiciaire !

Bref, elle fit si bien que son mari s'affola. Il perdit l'appétit, ne dormit plus que de rares instants, d'un sommeil entrecoupé de rêves effrayants, dans lesquels il se voyait tour à tour ou simultanément juré, juge, bourreau ou condamné. Ses journées se passèrent en promenades moroses, anxieuses ; il oublia même le Dézaley du Cercle des Amis. Il fut très malheureux.

La fin se devine. La veille des assises, M. Badaud dut s'aliter. Il avait la jaunisse.

Et ce fut, encore une fois, sa femme qui triompha. Radieuse, elle conclut par une de ces phrases dont elle a le secret :

— Et tu voulais être député ! Bedzu, va !

B. Stenna.

A la foire. — J'ai vu quelque chose de bien curieux, à la foire, ce matin, disait quelqu'un.

— Et quoi donc ?

— Un fils qui avait dix-neuf ans de plus que son père.

— C'est sans doute que sa mère, veuve, avait épousé, en secondes noces, un mari de dix-neuf ans plus jeune que le fils qu'elle avait eu d'un premier lit.

— Point du tout.

— Alors ?...

— Le père et le fils étaient marchands de vans. Le père en avait vingt et le fils trente-neuf !...

CE QUE CHANTAIENT NOS BONS AIEUX

Lors de sa réunion annuelle, tenue en 1907, à Lausanne, la Société suisse des Traditions populaires avait nommé une commission dont la tâche était de recueillir les chansons populaire de la Suisse romande. Cette commission, composée de MM. Jean Bonnard, à Lausanne, Louis Gauchat, à Zurich, Henri Mercier, Ernest Muret, à Genève, Joseph Reichlen, à Fribourg, et Arthur Rossat, à Bâle, s'est mise immédiatement à l'œuvre.

M. le professeur Arthur Rossat a fait, entre autres, une enquête personnelle qui a produit les meilleurs résultats. La dernière livraison de la *Revue des Archives suisses des Traditions populaires* contient un extrait de cette enquête, en ce qui touche le Jura bernois (ancien Evêché de Bâle).

Fait curieux, M. Rossat a recueilli dans cette contrée une quinzaine de chansons très populaires dans presque toutes les provinces de France. Comment ces chansons se retrouvent-elles dans le Jura bernois ? Sont-ce nos soldats qui les ont apprises au service étranger ou nos ouvriers en faisant leur « tour de France » ? S'y sont-elles introduites, ce qui est plus probable, de la Bourgogne ou de la Franche-Comté ? On se le demande encore.

Voici l'une de ces chansons, chantée par M. Louis Burgat, dit « La Dentelle », né en 1834, de Montalchez, à Provence, et notée par M. le pasteur E. Jomini, à Provence (Vaud) :

De bon matin, en priant je me lève,
A la chasse, je m'en suis allé.
Croyant tirer sur la bécasse
Qui est dans ces bois,
N'ayant trouvé qu'une bergère
Qui dormait là.

— Ah ! dis-moi donc, mon aimable bergère,
N'auriez-vous rien besoin d'un berger ?
— Ah ! non, non, non, lui répondit-elle,
Je n'en veux point,
Je ne veux point d'autr' bergerie
Que mon chien.

— Pour votre chien, mon aimable bergère,
Pour votre chien, ce n'est qu'un badin !
— Retirez-vous dans la prairie,
Grand vieillard,
Vous n'êtes qu'un engueuseur de filles,
Un babillard !

— Pour babillard, mon aimable bergère,
Pour babillard, je ne le suis pas.
J'ai fait l'amour à cinq cents filles
Plus bell's que vous,
Jamais je n'ai eu de tromperie
Qu'avec vous !

J'ai fait l'amour, je ne la veux plus faire,
J'ai tant aimé que j'en suis dégoûté
J'ai tant aimé que je n'y ai rien gagné,
Au cabaret je m'en irai
Y passer mon temps,
Là, j'y boirai du bon vin rouge,
Aussi du blanc.

— Ah ! mon amant, si tu t'en vas chez l'hôte,
Tu pourras dire adieu aux beaux jours.
Tous les biens, tout's les richesses,
S'en iront ;
La pauvreté et la misère
Te poursuivront !

Oh !... oh ! — Les X. avaient invité quelques amis et voisins à passer la soirée. On faisait des charades. Quelqu'un proposa le mot *pantalon*. Récriminations : « *Pantalon* est trop difficile ; si nous le remplacions par *culotte* ».

Va pour culotte.

Une jeune dame commence. Très étourdie et plus préoccupée de sa personne que de ce qu'elle dit, elle n'a pas pris garde au changement du mot.

« Mon premier, dit-elle, quand il fait beau chante toute la nuit... Mon se... »

— Oh ! oh !...